

Séance du Conseil Municipal

du 31 Août 2011

L'an deux mil onze, le 31 août à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de RENAGE, Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle du centre socioculturel, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 août 2011

Présents :

MM. et MMES. OLIVIERI. GIRERD. ROYBON. ROUSSET. PELLISSIER. KATCHADOURIAN. RICHARD. PERRIOLAT. BASSEY. CUNIBERTO. THEAUDIN. BERTONA. MATTIA. MENDES TEXEIRA. PONZONI. RINDONE. BEAU.

Absents :

MM. et MMES GAUTHIER. SPOSITO. GUAGLIANONE. MANSOURI. KAYAKUSU.

Procuration :

Mr CORONINI donne procuration à MME GIRERD.

MERCREDI 31 AOUT 2011

A 20 H 00

Salle du Centre Socioculturel

Ordre du Jour

I-Marché public :

- **Objet :** Le marché de restauration scolaire.
- **Objet :** Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des vestiaires sportifs.

II- Ressources Humaines :

- **Objet :** Un complément à la délibération sur les avancements de grades.
- **Objet :** Attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.
- **Objet :** Mise à disposition de Mr Fabien DUVERT à la ville de saint Marcellin.
- **Objet :** Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint du patrimoine.
- **Objet :** Création de deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet.

III- Finances :

- **Objet :** Actualisation de la redevance du domaine public 2011.
- **Objet :** Décision modificative budget eau n°1 virement de crédit entre chapitres dépenses fonctionnement.
- **Objet :** Décision modificative n°2 budget eau crédits supplémentaires.
- **Objet :** Décision modificative n°3 budget eau virement entre crédits entre chapitre dépenses investissement.
- **Objet :** Décision modificative budget commune n°1 virement de crédit entre chapitres section investissement.
- **Objet :** Décision modificative n°2 budget assainissement crédits supplémentaires section de fonctionnement.
- **Objet :** Délibération fixant les tarifs de l'école de musique pour l'année 2011/2012.

III- Scolaire :

- **Objet :** Délibération fixant les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2011/2012

Observation sur le compte rendu du 17 juin 2011

Aucune observation.

Melle GIRERD est désignée secrétaire de séance.

Melle GIRERD effectue l'appel des membres du Conseil Municipal.

I-MARCHE PUBLIC :

LE MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Délib. : 44 /2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Ronald BASSEY informe l'assemblée qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Marché Public de restauration scolaire passé avec la société Guillaud pour les deux années scolaire à venir soit 2011/2012 et 2012/2013.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché public de restauration scolaire avec la société Guillaud.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES VESTIAIRES SPORTIFS

Délib. : 45 /2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Michel PELLISSIER informe l'assemblée qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Marché Public de maîtrise d'œuvre avec la société LM archis située à LA MURETTE pour la réalisation des vestiaires sportifs.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre avec la société LM archis située à LA MURETTE.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

II-RESSOURCES HUMAINES :

UN COMPLEMENT A LA DELIBERATION SUR LES AVANCEMENTS DE GRADES

Délib. : 46/2011

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans la délibération n° 37/2011, il y avait lieu de lire la création de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2011 et la suppression de deux postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe au lieu de trois postes.

Le reste de la délibération n° 37/2011 reste sans changement.

Fait et délibéré à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La modification de la délibération n° 37/2011 comme indiqué ci-dessus.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Délib. : 47/2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Dominique ROYBON, Adjoint aux finances rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de conseil annuelle est attribuée au comptable du trésor.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Il est décidé de :

- demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera répartie entre Monsieur CAYRON Gérard du 1^{er} janvier au 31 juillet 2011 et Monsieur LICHA Franck du 1^{er} août au 31 décembre 2011.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

MISE A DISPOSITION DE Mr FABIEN DUVERT A LA VILLE DE SAINT MARCELLIN

Délib. : 48/2011

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'il y a lieu de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du directeur général des services auprès de la mairie de Saint Marcellin pour les mois de juillet et d'août 2011.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition correspond à l'équivalent d'un mi-temps et que la mairie de Saint Marcellin remboursera 50% des charges salariales du poste.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la mairie de Saint Marcellin.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE

Délib. : 49/2011

Invité par Monsieur le Maire, Madame Amélie GIRERD, première adjointe, informe l'assemblée de la nécessité d'augmenter le temps de travail du poste d'un adjoint du patrimoine de 25 h 00 à 30 h 00 par semaine.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 3 décembre 2001 portant création d'un emploi d'agent du patrimoine à temps non complet (25h00 hebdomadaire) ;

Considérant les besoins du service ;

Décide :

- la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à temps non complet (30h00 hebdomadaire) à compter du 1^{er} septembre 2011.
- la suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à 25 h 00 sous réserve de l'avis du CTP de la Commune de Renage.

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2011.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Délib. : 50/2011

Invité par Monsieur le Maire, Madame Myriam MATTIA, conseillère déléguée au personnel, propose la création de deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet, pour pallier de prochains départ à la retraite.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- La création des emplois suivants à compter du 1^{er} octobre 2011 :
 - 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 h.
 - 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 h.

Dit que les dépenses ainsi occasionnée seront réglées à partir du crédit ouvert au chapitre 012 de l'exercice en cours.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

III - FINANCES:

ACTUALISATION DE LA REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC 2011

Délib. : 51/2011

Toute occupation du domaine public à des fins privées doit, selon une jurisprudence constante, faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction des avantages de toute nature qu'elle procure à son bénéficiaire

Le maire propose, en application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, d'actualiser cette redevance sur la commune de Renage selon les tarifs suivants :

Artère souterraine : 35€53 par km
 Artère aérienne : 47€38 par km
 Autres installation : 23€69 par m²

Le Conseil Municipal décide d'appliquer ces tarifs pour les réseaux de téléphonie exploités par ORANGE :

- 7km49 x 36.97 = 276.90€
- 12km15 x 49.29 = 598.87€
- 7m² x 24.64 = 172.48€

Soit au total pour l'année 2011 : 1048.25€

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU N° 1 VIREMENT DE CREDIT ENTRE CHAPITRES DEPENSES FONCTIONNEMENT

Délib. : 52/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget EAU de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	DIMINUTION CREDITS		AUGMENTATION CREDITS	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Pertes sur créances irrécouvrables	654	1 000.00		
Titres annulés sur exercices préc.	673	3 000.00		
Charges d'intérêts			66111	4 000.00
TOTAL		4 000.00		4 000.00

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,
 Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET EAU CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Délib. : 53/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget EAU de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	CREDITS SUPPL. DEPENSES		CREDITS SUPPL. RECETTES	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Imp. vers. sur rémunération	6338	400.00		
Rémunération du personnel	6410	7 500.00		
Charges séc. soc. et prévoy.	6450	1 100.00		
Vente d'eau			70111	950.00
Rbrsmt tvx branchement AEP			704	6 500.00
Autres prestations service			7068	1 500.00
Recouv. sur créances irrécouv.			7714	50.00
TOTAL		9 000.00		9 000.00

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,
Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

**DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET EAU VIREMENT ENTRE CREDITS ENTRE CHAPITRE
DEPENSES INVESTISSEMENT**

Délib. : 54/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget EAU de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédit suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	DIMINUTION CREDITS		AUGMENTATION CREDITS	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Matériel de bureau & inf.	2183	500.00		
Emprunts à rembourser			1641	500.00
TOTAL		500.00		500.00

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,
Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE VIREMENT ENTRE CREDITS ENTRE CHAPITRE
SECTION INVESTISSEMENT**

Délib. : 55/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget COMMUNE de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	DIMINUTION CREDITS		AUGMENTATION CREDITS	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Matériel roulant	21571	200.00		
Immobilisation en cours	2313	11 000.00		
Rbrsmt capital emprunts			1641	200.00
Matériel bureau & inf			2183	11 000.00
TOTAL		11 200.00		11 200.00

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ASSAINISSEMENT CREDITS SUPPLEMENTAIRES SECTION DE FONCTIONNEMENT

Délib. : 56/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	CREDITS SUPPL. DEPENSES		CREDITS SUPPL. RECETTES	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Entretien & réparation	615	10 000.00		
Charges d'intérêts	66111	1 600.00		
Rbrsmt tvx branchement EU			704	11 600.00
TOTAL		11 600.00		11 600.00

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,
Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET EAU VIREMENT ENTRE CREDITS ENTRE CHAPITRE DEPENSES INVESTISSEMENT

Délib. : 57/2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	DIMINUTION CREDITS		AUGMENTATION CREDITS	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Immobilisations en cours	2315	500.00		
Emprunts à rembourser			1641	500.00
TOTAL		500.00		500.00

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,
Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE 2011/2011

Délib. : 58/2011

Invité par Monsieur le Maire, Madame GIRERD 1^{ère} adjointe propose de fixer les tarifs de l'école de musique

TARIFS 2011-2012 - ECOLE DE MUSIQUE

QUOTIENT	0 à 305	306 à 457	458 à 610	611 à 762	763 à 914	915 à 1200	>1200	extérieur 0 à 914	extérieur > 915
Instrument à vent (avec orchestre quand niveau ok)	75	85	90	95	100	110	120	180	220
Instrument à vent ss orchestre (l'élève choisit de ne pas participer)	150	165	175	185	195	210	225	330	380
Cours privés	30	40	45	50	55	60	65	65	65
Solfège seul / éveil	50	60	70	80	90	100	110	140	160
Solfège ou éveil+découverte	80	85	90	95	100	105	110	180	220
Solfège ou éveil+découverte privé	55	60	65	70	75	80	85	105	125
2ème instrument à vent	65	65	65	65	65	65	65	80	80

2ème instrument privé	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Musique d'ensemble	35	35	35	35	35	35	35	35	35

Moins 10 % 2ème enfant moins 10% par enfant supplémentaire pour les extérieurs
 Moins 20 % 3ème enfant pour les Renageois
 Moins 30 % 4ème enfant Possibilité de règlement en 2 ou 3 fois

Pour les adultes n'ayant pas de quotient familial, le tarif maximum s'applique, sauf pour les étudiants et bénéficiaires des revenus minimums qui obtiennent une réduction de 15%.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
 Décide, à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs susvisés à compter du 1^{er} septembre 2011 jusqu'au 31 août 2012

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

IV- SCOLAIRE :

DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Délib. : 59/2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur BASSEY, adjoint aux affaires scolaires, propose de fixer les tarifs restauration scolaire pour l'année scolaire 2011/2012 comme suit :

- | | |
|---|------------|
| - Tarifs repas enfants : | 3.25 € TTC |
| - Tarifs repas enfants domiciliés à l'extérieur de Renage : | 4.10 € TTC |
| - Tarifs repas adultes : | 4.10 € TTC |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs susvisés à compter du 1^{er} septembre 2011.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE DE CLIS DE RIVES

Délib. : 60/2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Ronald BASSEY informe l'assemblée qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière au frais de fonctionnement de la classe de CLIS de Rives.

Cette participation s'élève à 277,19 € par enfants soit pour l'année scolaire 2010/2011, 554,38€ pour les deux enfants renageois scolarisés dans cette classe.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière au frais de fonctionnement de la classe de CLIS de Rives.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité

V- URBANISME :

DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEES AU NIVEAU DE LA PLACE CARDINALE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Délib. : 61/2011

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur PELLISSIER informe l'assemblée qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux travaux de réfection de chaussées au niveau de la place cardinale avec le Conseil Général de l'Isère.

La participation du Conseil Général pour la réfection des chaussées sur la RD 45 entre les PR 8+700 et 8+820 s'élève à 13 589.14 € HT, actualisation comprises.

Après avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux travaux de réfection de chaussées au niveau de la place cardinale avec le Conseil Général de l'Isère.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'Unanimité